

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-794367

176614



<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 02503	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : NABIL RACHIDA			
Date de naissance : 19.54			
Adresse : Lot ATTADAMOUN E Rue 4 N°9			
Tél. : 0681210013	Total des frais engagés : Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Dr BOUDAD Latifa Médecin Général Lot Annaim Imm. A20 N°3 O CASABLANCA - Tél: 05 22 91 1 </div>	
Date de consultation : 16 SEPT 2023	Age :
Nom et prénom du malade : Nabil Rachida Ep Khadija	
Lien de parenté : Lui-même	
Nature de la maladie : Sport Conduire + Boulanger	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 SEPT 2023	C	—	150	INP : 091101234567 Dr BOUDAD Lot Annam Innn. A N° 2 D Médecin Général CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>SHAHIN GOURKAOUI</i>	<i>16/09/23</i>	<i>1. 1265,32</i>
<i>PHARMACIE RESIDENCE GOURKAOUI</i>		
<i>4, Résidence Alnâam - Orléans</i>		
<i>10200 Orléans</i>		
<i>06 05 22 89 43 09 - Casablanca</i>		

092050293	ANALYSES - RADIGRAPHIES		
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Médecine Générale
Diplôme U. en Diabétologie
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الطب العام
دبلوم جامعي في داء السكري
خريجة كلية الطب العام
بالدار البيضاء

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :
16 SEPT 2023

Nabil Rachida Ep Kamchi

~~1200 x 3~~

- Detrusel 150g ~~AS~~



lett de
03/2013

~~164.40 x 3~~ MFT



- Triplixant 10/2,5/5g

~~99.00 x 3~~

MFT

- LD. nor 20g ~~AS~~



~~126.30~~

1 p le gr.

- Amigdol 15x21T ~~AS~~



799° Fit oreax
 300° Oedex 20g
 22° Cedol
 T: 1265,30

AS

AS

AS

benet

PHARMACIE
 Sidi El HASSINE RESIDENCE
 4, Résidence Sidi El HASSINE
 Casablanca
 Tel: 0522 8943 00
 Lot Annexe 1000
 Médicaments A20 N°3
 CASABLANCA
 Servier Maroc - Casablanca

DÉTENSIEL® 10 mg
 30 comprimés pelliculés sécables
 6 118001 101788
 PPV : 72,00 DH
 distribué par Cooper Pharma

6 118001 130313
 TRIPLIXAM 10mg/2,5mg/5 mg
 30 comprimés pelliculés
 PPV : 164,70 Dh
 Servier Maroc - Casablanca

230026
 01/2026
 Lot : A consommer
 avant :
 PPV : 79,90 DH

DÉTENSIEL® 10 mg
 30 comprimés pelliculés sécables
 6 118001 101788
 PPV : 72,00 DH
 Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg
 30 comprimés pelliculés sécables
 6 118001 101788
 PPV : 72,00 DH
 Distribué par Cooper Pharma

22100

LOT : 221591
 EXP : 12/2025
 PPV : 99,00DH

LOT : 211545
 EXP : 05/2024
 PPV : 30,00DH

LOT : 230587
 EXP : 03/2026
 PPV : 99,00DH

PPV : 126,30 DH
 LOT : 650704
 PER : 03/24

LOT : 230588
 EXP : 03/2026
 PPV : 99,00DH